

08/11

COMMISSION PARITAIRE
PROCÈS-VERBAL
de la séance du 13 novembre 2012

Présents :

Camille APELBAUM, Olivier ARON, Pilar CALVO-ALVAREZ, Frédérique LANGLOIS, Charles-Henri LARREUR, Anaël MALET, Hadrien MEREAU, Renaud MÜLLER, Sarah PIBAROT, Loan SANTIAGO, Robert SKIPPON, Ségolène TAVEL.

Absents ou excusés :

Gaspard GANTZER, Jérôme GRONDEUX, Daniel MUGERIN, Frédéric PUIGSERVER (procuration Olivier ARON).

Assistaient à la séance :

Isabelle BOSSARD

Hervé CRÈS

Julien PALOMO

Nicolas PEJOUT

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES

Jérémy WEYNANDS

Chargée de mission auprès d'Hervé CRÈS

Administrateur provisoire de l'IEP de Paris

Responsable de la vie étudiante

Directeur de la vie universitaire

Directeur du département d'Économie

Chargé de mission auprès d'Hervé Crès

*

* *

- | | | |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| I. | Projet de création d'un master in <i>Economics and Business</i> . | p. 2 |
| II. | Élection des représentants étudiant et enseignant à la commission de concertation de l'IDEX. | p. 8 |
| III. | Point d'information sur la réorganisation du pôle santé de Sciences Po. | p. 9 |
| IV. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 15 octobre 2012. | p. 10 |
| V. | Échange d'informations sur des questions diverses. | p. 10 |

COMMISSION PARITAIRE
PROCÈS-VERBAL
de la séance du 13 novembre 2012

Ségolène TAVEL ouvre la séance à 18 h 17.

I. PROJET DE CREATION D'UN MASTER IN ECONOMICS AND BUSINESS.

a) Exposé

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES annonce que la création du master *Economics and Business* entre dans l'évolution du département d'Économie de Sciences Po qui tend à adopter la structure d'une école, comme peut l'être l'école de Droit. Le département d'Économie est constitué d'une faculté permanente, d'un centre de recherche et d'un portefeuille de masters, dont les anciens masters de recherche. En outre, Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES annonce que trois professeurs du département d'Économie ont été nommés au Conseil d'analyse économique : il s'agit de Philippe MARTIN, Pierre-Olivier GOURINCHAS et Étienne WASMER. Le nouveau master présenté à la Commission paritaire s'inscrit dans les compétences légitimes de Sciences Po puisqu'il enseignerait l'économie appliquée et l'évaluation de politiques publiques. Sur ce dernier point, Sciences Po est pleinement légitime grâce au LABEX qui est le laboratoire disciplinaire d'évaluation des politiques publiques dirigé par Étienne WASMER. Il y a également des chercheurs au sein du département d'Économie qui sont spécialisés dans ce type d'évaluation.

Ce nouveau master répondrait à une carence dans le portefeuille des masters de Sciences Po, à savoir l'enseignement de l'économie appliquée. Les formations proposées portent plutôt sur l'économie théorique, avec d'importants prérequis mathématiques. Le master *Economics and Business* allierait un enseignement économique rigoureux et des compétences avancées en gestion-management, en vue de permettre l'employabilité des futurs diplômés. La spécialisation en économie appliquée risquerait de limiter les capacités d'insertion professionnelle. Par ailleurs, le volet *Business* offre de nouveaux débouchés aux étudiants intéressés par l'économie, mais pas par la finance.

Le manque identifié dans le portefeuille des masters s'illustre dans le nombre d'étudiants du Collège universitaire qui quittent Sciences Po à l'issue de leur troisième année pour suivre un master dans une autre école ou dans une université. Il est difficile de quantifier précisément le nombre d'étudiants qui quittent Sciences Po parce qu'ils ne trouvent pas un master qui répondent à leurs attentes, mais Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES indique qu'il rédige chaque année un nombre important de lettres de recommandations pour les élèves du Collège universitaire qui suivent ses cours et qui candidatent à des masters *Economics and Business* ou *Economics and Management* à Columbia SIPA ou ailleurs. Il préférerait conserver ces étudiants au sein de Sciences Po ou, au moins, leur proposer la possibilité de suivre un master adéquat au sein de Sciences Po. Un autre élément prouve la carence que représente l'absence de ce master à Sciences Po : à ce jour, 40 % des élèves du Collège universitaire choisissent les cours de spécialisation en économie au début de leur deuxième année. En raison du nombre d'étudiants inscrits dans le Collège universitaire et du nombre de masters orientés sur l'économie offerts à Sciences Po, il est à craindre un rapide problème démographique. Pour toutes ces raisons, le département d'Économie propose de créer un master intitulé *Economics and Business*.

1. Positionnement – Ce master serait dispensé entièrement en anglais et concentré sur deux années d'études. L'orientation serait double en termes de contenus : la maîtrise des concepts d'économie appliquée, et plus particulièrement microéconomiques, par une approche normative et positive, associée à

des compétences en gestion-management permettant d'assurer une approche pluridisciplinaire, complémentaire et professionnalisante. L'injection d'éléments de gestion dans ce master doit permettre aux jeunes diplômés de prétendre à des postes en cabinets de conseil, ce qui est plus ardu pour des étudiants qui se seraient concentrés sur des éléments d'économie.

2. Segmentation – Ce programme serait d'abord offert aux étudiants de troisième année du Collège universitaire, même s'il est prévu de procéder ultérieurement à un recrutement sur la procédure d'admission et la procédure internationale. En conséquence, le département d'Économie ne souhaite pas sélectionner les élèves du Collège universitaire qui voudrait intégrer le master : il s'agirait d'adopter le fonctionnement du master *Finance et stratégie* qui a des taux de sélection très élevés sur la procédure d'admission et la procédure internationale, mais qui ne sélectionne pas les élèves du Collège universitaire. Ce programme serait également offert aux étudiants titulaires d'une licence en France ou d'un *bachelor* à l'étranger, dans des disciplines telles que l'économie, la gestion, le droit, les statistiques, l'ingénierie, les affaires publiques et internationales au sens large. Le recrutement viserait à atteindre aussi bien le marché national qu'international, mais avant tout le marché domestique avec les élèves du Collège universitaire de Sciences Po.

3. Valeurs ajoutées et concurrence – Ce master s'inscrirait dans une discipline très concurrentielle au niveau européen et international, à savoir les formations en gestion. Cette discipline est fortement demandée par les étudiants du Collège universitaire de Sciences Po qui ne disposaient que du master *Economics and Public Policy* (EPP) qui, en raison de son statut de double diplôme avec Polytechnique et l'ENSAE, empêchait Sciences Po de recruter largement des élèves du Collège universitaire. La concurrence la plus proche d'un tel programme serait les formations dites *Economics and Management* et *Economics and Business* qui sont proposées sous un format très similaire par des universités telles que la London School of Economics, Columbia SIPA, l'Université de Bruxelles ou l'Université Pompeu Fabra. Il s'agit donc de s'aligner sur les programmes des grandes écoles d'économie internationales en offrant un enseignement en économie appliquée aux étudiants qui ne souhaitent pas s'orienter vers le PhD, mais vers l'entreprise.

4. Insertion professionnelle – L'élément déterminant dans la présentation de ce master devant la Commission paritaire est la capacité de Sciences Po à cadrer clairement les capacités d'insertion professionnelle des étudiants. Cette formation orienterait vers des métiers divers, en fonction de la formation initiale des étudiants et du choix des étudiants de réaliser ou non une année de césure en master. Au sein du master *Finance et stratégies*, 2/3 des étudiants font une année de césure. Les élèves du master *Economics and Public Policy* ne sont pas obligés de faire cette année, mais y sont fortement encouragés. Il est évident que présenter 2 stages de 6 mois sur un CV de nouveau diplômé permet de mieux affronter la concurrence extérieure et d'aborder plus facilement le marché du travail.

Il s'agirait d'offrir des enseignements fondamentaux pendant la première année de master, des enseignements de forte spécialisation professionnelle en troisième semestre et d'imposer un stage obligatoire sur le quatrième semestre du cursus. Ce stage de fin de cursus se veut un stage de préemploi qui permettrait aux étudiants d'être embauchés dans l'entreprise au sein de laquelle ils ont réalisé leur stage. Ainsi, cette formation orienterait vers les métiers de la gestion, du consulting et de la finance dans les grands cabinets internationaux. Enfin, les étudiants de ce nouveau master bénéficieraient de la politique de placement mise en œuvre par le département d'Économie depuis près de deux ans, comme les petits-déjeuners de recrutement bihebdomadaires au cours desquels des entreprises présentent leurs offres d'emploi aux étudiants des masters du département d'Économie et comme les événements hebdomadaires dits « *after works* ». En outre, le département fait circuler chaque semaine une trentaine d'offres d'emploi et de stage parmi les étudiants en économie. Pour ce faire, l'administration s'est dotée d'alertes sur les offres d'emploi et de stage qui sont déposées sur les plus importants sites Internet de recrutement. Les étudiants de ce nouveau master seraient complètement intégrés dans ce système pour leur faciliter l'identification des pistes d'insertion professionnelle.

5. Organisation – Ce master serait géré par le département d'Économie et plus particulièrement par des ressources humaines existantes du master *Finance et stratégie*, à savoir des chargés de mission et des assistants pédagogiques. La création de ce master permettrait d'augmenter de manière raisonnée l'offre du département d'Économie en termes de cours, avec une augmentation du nombre de cours en anglais d'économie appliquée, de gestion, des ressources humaines, de stratégie, de finance d'entreprise et de

marché, de systèmes d'information et d'intelligence économique. Il y aurait donc peu de nouveaux cours à créer tout en enrichissant et en mutualisant les maquettes pédagogiques de tous les programmes en les structurant de telle façon que, avec l'articulation des cours obligatoires, les étudiants pourraient composer leur propre programme au sein de tous les programmes d'enseignement des masters d'économie. Le département d'Économie et ses ressources humaines ont déjà l'expérience de la gestion de masters de formation en gestion-management et économie appliquée puisque le master *Finance et stratégie* est doté de la mention *International Business*, d'où sera tirée une partie des cours en anglais.

6. Signalétique – Ce master serait rattaché à la direction des études et de la scolarité, même s'il est hébergé par le département d'Économie de Sciences Po. Cela signifie qu'il serait régi par toutes les règles de scolarité de Sciences Po, qu'il s'agisse du nombre de CTS à tenter, du volume horaire hebdomadaire, du grand oral à passer ou des enseignements de formation fondamentale commune. Ce master durerait 2 ans répartis en 4 semestres de scolarité, dont 3 de cours et 1 de stage, et avec la possibilité de faire une année de césure entre le M1 et le M2. La population cible est le Collège universitaire de Sciences Po et les diplômés extérieurs de licence ou de *bachelor*. La promotion consolidée devrait s'élever à 80 élèves, avec un effectif supposé d'environ 40 étudiants la première année. La variable d'ajustement de la taille de la promotion serait la procédure d'admission et la procédure internationale. Les frais de scolarité sont calculés selon les règles DES en vigueur. Tous les partenariats entreprises du master *Finance et stratégie*, à savoir les 11 bourses entreprises, seront élargis à ce nouveau master. Enfin, l'insertion professionnelle vise les métiers de la gestion, du consulting et de la finance, en France et à l'étranger.

b) Questions et observations

Ségolène TAVEL remercie Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES pour sa présentation et ouvre la séance aux questions et aux remarques

Renaud MÜLLER se réjouit que le nouveau master soit accessible sans condition à tous les élèves du collège universitaire de Sciences Po. Il demande des précisions sur le calendrier de recrutement des étudiants externes.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES répond que la procédure internationale est ouverte depuis près de 3 semaines. À noter que la procédure d'admission s'achève avant la procédure internationale. En 2011, la procédure d'admission s'est achevée avec l'annonce des résultats qui est survenue environ un mois après le choix des élèves de *bachelor* pour leur master. Si les procédures d'admission à l'international devaient s'achever avant le choix de master de ces élèves, il ne serait pas possible de disposer d'une période d'ajustement.

Anaël MALET s'enquiert de la rentrée scolaire en date de laquelle ce master sera mis en place, à savoir si les étudiants qui sont actuellement en seconde ou en troisième année au Collège universitaire pourront y prétendre pour la rentrée à venir.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES répond par l'affirmative. Le département d'Économie souhaite, sous réserve de l'adoption de la création du master par la Commission paritaire et le Conseil de direction, ouvrir immédiatement le master aux admissions et informer les élèves du Collège universitaire de la naissance de ce programme afin de constituer une première promotion pour septembre 2013.

Charles-Henri LARREUR indique qu'il votera en faveur de la création du master. Il demande si le corps professoral s'appuiera sur les ressources dont dispose le département d'Économie, s'il fera appel au corps professoral permanent et aux maîtres de conférences du département d'Économie, ou si le corps professoral sera constitué de nouveaux professeurs afin de développer de nouvelles compétences.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES répond que le département d'Économie prévoit d'accroître le degré de contribution du corps professoral permanent du département d'Économie dans ce master. Mais cette volonté sera raisonnée : Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES souhaite faire appel à des vacataires sur les enseignements de spécialisation et/ou professionnalisant plutôt qu'à des académiques ou des chercheurs. Les grands cours fondamentaux seraient dispensés par des chercheurs du département d'Économie en M1, mais les cours de spécialisation de M2 seraient dispensés par des professionnels. Ces

derniers appartiendraient en grande partie au corps professoral *Finance et stratégie*. À ce jour, le master *Finance et stratégie* ne compte qu'un seul professeur du département d'Économie, le professeur en retraite Bertrand JACQUILLAT, ce qui fait de ce master le plus pauvre en termes de dotation de corps professoral permanent. Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES prévoit d'augmenter ce point pour le master *Economics and Business*, mais en laissant une large place aux professionnels pour orienter les enseignements et les étudiants vers des éléments de recrutement.

Sékolène TAVEL propose de recueillir toutes les questions suivantes et de laisser Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES répondre en une fois.

Sarah PIBAROT a compris que le master ne visait pas la poursuite d'un doctorat, mais elle demande si des passerelles existeront tout de même. Par ailleurs, elle évoque la mutualisation des cours avec le master *Finance et stratégie* et demande si la maquette de ce master connaîtra des modifications quant à la spécialisation des élèves de M2.

S'agissant des modalités de contrôle de connaissances, Camille APELBAUM insiste sur la nécessité pour les étudiants d'avoir accès à un contrôle continu, à des examens et à des rattrapages éventuels. Elle demande si ces points ont été envisagés par le département d'Économie. Par ailleurs, elle demande si l'accès généralisé des étudiants du Collège universitaire couvre également la question des langues.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES répond aux questions. Il indique que la création de ce master repose sur la demande croissante des élèves du Collège universitaire qui demandent, pour près de la moitié, à s'inscrire dans l'enseignement de spécialité relatif à l'économie. En outre, le master *Finance et stratégie* ne tient pas compte de l'application des accords de Bâle III sur la régulation bancaire qui a mis à mal le financement de projets européens. À ce jour, seules les banques qui sont sur un marché non signataire de cette réglementation peuvent encore financer des projets : il s'agit de la Chine et des États-Unis. En ce sens, la spécialisation de fond et l'orientation professionnelle qui sont abordées dans l'*English Track* et *Finance et stratégie* ne faisaient plus sens. C'est, réfléchissant à la réorientation de l'IPF (*International Project Finance*), qu'il est apparu judicieux de ne pas conserver cette mention et de la transformer en un master qui assurera un degré d'emploi plus élevé. : ainsi, l'IPF de *Finance et stratégie* est absorbé par le nouveau master. Il est entendu que les élèves qui sont déjà dans l'IPF pourront le suivre jusqu'au bout. Mais Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES estimait éthiquement complexe de recruter des élèves pour l'IPF sachant que la réglementation avait tué le marché. Enfin, le master *Finance et stratégie* n'est pas touché par cette réforme, si ce n'est que les élèves de ce programme auront accès à plus de cours d'économie appliquée en raison de leur création dans le nouveau master.

En réponse à la deuxième question, Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES indique que le département d'Économie a fait le choix, pour tous ses masters, d'avoir les deux enseignements de formation fondamentale commune sur les semestres 1 et 3. La direction de la formation fondamentale commune assure des éléments de rattrapage pour tous ces cours. Les masters du département d'Économie proposent des rattrapages sur tous les enseignements fondamentaux à la fin du semestre qui suit les cours concernés. Un élève qui suit le cours de macroéconomie financière de Vivien LEVY-GARBOUA en S1 et qui rate l'examen final accède au rattrapage à la fin du semestre de printemps. Si l'élève échoue à ce rattrapage, il peut passer le rattrapage des élèves de première année. S'il échoue encore, il passe devant le jury à la fin de son M2. Le master *Finance et stratégie* propose trois enseignements fondamentaux par semestre : ce sera probablement la même chose pour le master *Economics and Business*. Il y aurait donc une neuvaine de cours structurants à valider sur la totalité de la scolarité de master, quel que soit le master. Enfin, Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES indique que le département d'Économie tente de rationaliser la carte des cours et de simplifier les règles de validation de ses programmes.

S'agissant du niveau des langues requis pour intégrer le nouveau master, il peut être imposé pour les élèves de la procédure d'admission et la procédure internationale. Mais c'est une question redondante lors de la création de programmes anglophones à Sciences Po. Le master *Finance et stratégie* est dispensé en français et n'exige aucun prérequis de langue anglaise pour l'inscription dans le programme. En revanche, le master EPP est assujéti à des règles partielles de partenaires. Le département d'Économie a donc étudié les pratiques des autres masters anglophones de Sciences Po : il semble que le master *Economics and Business* se fondera sur la règle non écrite du prérequis de langue. En outre, Guillaume SARRAT

DE TRAMEZAIGUES estime impossible qu'un étudiant du Collège universitaire n'ait pas de prérequis en langue pour entrer dans ce nouveau master. Il n'est donc pas prévu d'insister largement sur l'enseignement de l'anglais, étant donné que l'apprentissage de la langue se fait au cours des autres enseignements.

Ségolène TAVEL s'enquiert d'interventions sur la question des langues.

Sarah PIBAROT estime que si les étudiants sont bien informés du fait que les cours sont dispensés en anglais, ils sont capables d'évaluer s'ils pourront suivre les enseignements. Par ailleurs si certains élèves présentent un niveau un peu faible et souhaitent tout de même suivre ce master, il serait judicieux de leur offrir la possibilité de suivre des cours d'anglais renforcés en début d'année. En outre, Sarah PIBAROT estime que l'accès au master ne devrait pas dépendre uniquement d'une certification extérieure, comme l'IELTS, mais reposer sur une certification interne à Sciences Po, comme un niveau C1 délivré par le département des langues.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES doute que cela soit faisable puisque les étudiants de troisième année sont absents.

Sarah PIBAROT répond qu'ils sont malgré tout inscrits dans un niveau de langue.

Ségolène TAVEL précise qu'il existe une évaluation du niveau de langue après la troisième année, notamment en fonction de la destination choisie par les élèves.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES souligne qu'après la troisième année, les étudiants ont déjà choisi leur master. Il est donc problématique que l'évaluation intervienne après ce choix.

Sarah PIBAROT indique que l'évaluation est automatique : un étudiant de niveau 3 qui part dans un pays anglo-saxon sait, avant de revenir en troisième année, qu'il obtiendra un niveau 4. Ainsi, le niveau de l'étudiant est connu avant son choix de master.

Ségolène TAVEL abonde dans le sens de l'intervention de Sarah PIBAROT : les étudiants sont capables d'évaluer leur niveau de langue et de définir s'ils pourront réussir au sein d'un master dont les enseignements sont uniquement en anglais. Désormais, les élèves ont le réflexe de regarder en quelle langue sera dispensé l'enseignement du master envisagé.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES prend acte de cette déclaration, mais il souligne que 4 élèves sur les 38 de l'*English Track* et de l'EPP ont basculé sur un enseignement en français avant la fin du semestre, soit vers le master *Finance et stratégie*, soit au sein de l'école de la communication. Il reste donc toujours une fraction d'étudiants qui ne savent pas évaluer leur niveau. Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES tente de ne pas sortir des règles de scolarité de Sciences Po pour élaborer le master *Economics and Business*. Ne pas sélectionner les étudiants du Collège universitaire sur le niveau de langue équivaut à faire confiance aux enseignements de langue dispensés au Collège. Toutefois, tous les étudiants ne choisissent pas une destination anglo-saxonne pour leur troisième année et le niveau d'anglais au terme du cursus au sein du Collège universitaire est donc disparate. Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES propose d'aligner le nouveau master sur la règle tacite qui est à l'œuvre dans les autres masters anglophones de Sciences Po.

Ségolène TAVEL propose de voter le projet en l'état tout en gardant à l'esprit la sélection sur le niveau de langue des élèves candidats, mais qui ne doit pas être tacite, quitte à ce que la certification soit extérieure à Sciences Po, comme l'IELTS.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES précise qu'il n'envisageait pas d'appliquer une règle tacite, mais de s'aligner sur l'existant.

Olivier ARON s'enquiert du coût marginal de création du master *Economics and Business*.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES répond que ce master a des coûts d'entrée très faibles, contrairement au master *Financial Regulation and Risk Management* qui est le premier master spécialisé de Sciences Po en un an. Ses coûts d'entrée sont très conséquents, notamment pour la taxe d'importation

des ouvrages papier nécessaires à l'enseignement des cours. Le schéma d'enseignement du master *Economics and Business* est parfaitement connu, ce qui justifie les très faibles coûts d'entrée, d'autant plus qu'il est inutile de recruter pour assurer la gestion du master.

Sarah PIBAROT croit savoir que, pour l'école des affaires internationales (PSIA), la certification interne du niveau de langue est reconnue pour l'admission en master.

Charles-Henri LARREUR ne sait pas répondre.

Pilar CALVO-ALVAREZ rappelle le caractère obligatoire de l'IELTS à l'entrée et à la sortie du master. Mais c'est différent pour les étudiants du Collège universitaire.

Camille APELBAUM indique que les élèves du Collège universitaire peuvent obtenir une certification interne pour entrer en PSIA, sur la base d'un niveau 4 en anglais à Sciences Po. Dans ce cas, les étudiants ne sont pas tenus de passer l'IELTS.

Pilar CALVO-ALVAREZ rappelle que les élèves qui partent à l'étranger doivent justifier d'un niveau d'IELTS.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES propose de vérifier ce point auprès de PSIA, à savoir si elle fonctionne ou non avec une admission sur la base d'une certification interne en niveau de langue. Si cette certification interne existe, il se dit prêt à aligner le master *Economics and Business* sur le fonctionnement existant pour éviter de demander aux étudiants du Collège universitaire une certification externe avant l'entrée dans le master.

Ségolène TAVEL propose de vérifier les modalités de certification auprès de la direction de la scolarité qui est absente. Elle invite les membres de la Commission paritaire à rendre un avis consultatif sous réserve de cette information.

Charles-Henri LARREUR ne comprend pas la teneur de cette réserve puisque le département d'Économie a annoncé vouloir mettre en œuvre ce que la Commission paritaire avait recommandé pour d'autres programmes.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES souligne que c'est justement cette recommandation qui est à vérifier.

Charles-Henri LARREUR doute de la pertinence d'inclure la réserve dans la consultation puisque la Commission paritaire s'est déjà exprimée sur des sujets équivalents.

Ségolène TAVEL souligne que la Commission paritaire peut faire des votes différenciés en fonction des masters et n'est pas liée par une précédente décision.

Camille APELBAUM ajoute que les élus étudiants sont relativement constants dans leur volonté de ne pas imposer aux élèves du Collège universitaire une sélection à l'entrée en master, y compris par les langues.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES propose de vérifier les éléments relatifs à la langue d'ici le prochain Conseil de direction. Selon ce qui aura été identifié, ce programme sera soumis au vote du Conseil de direction sur des éléments clairs.

Ségolène TAVEL approuve cette suggestion.

c) Vote

Ségolène TAVEL procède à la consultation de la Commission paritaire. Elle indique que Frédéric PUIGSERVER a donné procuration à Olivier ARON.

Le projet de création du master *Economics and Business* est adopté à la majorité des membres présents et représentés, avec 8 votes pour et 5 abstentions.

II. ÉLECTION DES REPRESENTANTS ETUDIANT ET ENSEIGNANT A LA COMMISSION DE CONCERTATION DE L'IDEX.

a) Exposé

Nicolas PEJOUT indique qu'il s'agit de l'une des commissions du PRES. Les missions de la commission de concertation sur l'organisation de l'université unifiée (CCOUU) sont les suivantes :

- faire des propositions en vue de conduire le processus global de concertation d'ici à 2016 ;
- animer le débat à l'échelle du PRES par tout moyen approprié : support d'information, site internet dédié, forums, etc. ;
- organiser le débat au sein de chaque établissement par l'intermédiaire de ses membres ;
- concevoir les Assises du PRES programmées en 2013 après instruction des questions mentionnées ci-dessus ;
- élaborer la synthèse de ces travaux fin 2013.

Les Assises du PRES aborderont des sujets comme l'organisation du PRES, les relations entre les conseils élus, la subsidiarité entre les composantes et le niveau central, et les modalités d'intégration et d'association des établissements à la future université unifiée.

Cette commission comprendra 6 représentants par institution, soit 48 membres. Elle sera présidée par le président du PRES, Jean-François GIRARD, assisté par Stéphane LE BOULER, secrétaire général et le chef de projet, et par Camille CHAUDONNERET et Hélène LESOURD qui seront responsables de l'animation de la CCOUU. La première séance de cette commission aura lieu le jeudi 15 novembre à 12 h, soit une date entre la présente Commission paritaire et le Conseil de direction du 19 novembre. Il n'y aura donc pas de représentants de Sciences Po à cette première réunion. Toutefois, cette absence n'est pas grave puisque la première séance servira surtout à détailler le rôle de la CCOUU, ainsi que l'indique l'ordre du jour. La commission se réunira une fois par mois.

Nicolas PEJOUT indique que, pour représenter les communautés enseignante et étudiante de Sciences Po, il est proposé à la Commission paritaire de retenir deux représentants étudiants et deux représentants enseignants, comme cela se fait dans les autres conseils du PRES. Pour la communauté enseignante, il est proposé d'élire le président enseignant de la Commission paritaire et le vice-président enseignant du Conseil de direction. Pour la communauté étudiante, il est proposé d'élire la présidente étudiante de la Commission paritaire et le vice-président étudiant du Conseil de direction. Ces fonctions sont représentatives de Sciences Po. Par ailleurs, elles sont génériques et non partisans. Enfin, cette désignation permet de voter définitivement le dispositif sans voter sur des noms et d'éviter de statuer sur cette élection une à deux fois par an.

Jérémy WEYNANDS indique être disponible pour répondre aux questions.

b) Questions et observations

Ségolène TAVEL s'enquiert de questions sur cette présentation.

Sarah PIBAROT déclare que l'UNEF approuve ce dispositif qui s'attache à des fonctions et non à des personnes. Par ailleurs, il se réjouit que la CCOUU réunisse des salariés, des enseignants et des étudiants au sein de l'IDEX. Le seul regret exprimé par l'UNEF porte sur le caractère consultatif de la commission.

c) Vote

Ségolène TAVEL propose de passer au vote.

Le président enseignant de la Commission paritaire, le vice-président enseignant du Conseil de direction, la présidente étudiante de la Commission paritaire et le vice-président étudiant du Conseil de direction sont élus à l'unanimité des membres présents et représentés pour représenter Sciences Po au sein de la CCOUU de l'IDEX.

III. POINT D'INFORMATION SUR LA REORGANISATION DU POLE SANTE DE SCIENCES PO.

a) Exposé

Nicolas PEJOUT indique que la note présente la réorganisation du pôle santé sur Paris et sur les campus en région. Sur le campus de Paris, il y a une activité d'infirmier pour les soins courants, une activité de médecine générale et une activité de soutien psychologique. L'infirmier est ouvert 5 jours sur 5, sur des horaires standards. Le médecin généraliste est présent 2 jours par semaine. Le soutien psychologique offre une présence quasi continue toute la semaine répartie entre 3 psychologues, dont certains interviennent à Sciences Po depuis plusieurs années. Les plannings de tous ces intervenants sont très complets : Sciences Po répond donc à une demande qui ne faiblit pas.

S'agissant des campus des régions, ils ne disposent généralement pas de ressources propres : chaque campus a développé des liens avec des correspondants privilégiés, qu'il s'agisse de l'infirmier, de la médecine généraliste ou du soutien psychologique. Certains campus bénéficient de la proximité d'un pôle hospitalier ou d'une faculté de médecine. Un point commun des campus régionaux est que les membres des équipes locales sont souvent massivement formés aux premiers secours. Par ailleurs, au-delà des activités courantes, il existe des activités autour de projets d'information ou de prévention sur des sujets comme la nutrition, la contraception, les addictions ou le sommeil.

La réorganisation du pôle santé va de pair avec son rattachement à la vie universitaire : il s'agit d'augmenter la qualité de service apportée aux étudiants. En outre, le pôle santé insistera désormais sur des projets événementiels, comme des journées d'information et de prévention sur les sujets évoqués précédemment, en lien avec des associations étudiantes, comme l'association GARCES. Il s'agira de cibler des périodes propices aux ennuis de santé comme les débuts de semestre, l'automne et les fins d'année universitaire qui occasionnent souvent des pics de stress chez les étudiants.

Nicolas PEJOUT est disposé à recueillir toutes les suggestions et les remarques sur cette réorganisation.

b) Questions et observations.

Ségolène TAVEL s'enquiert de remarques ou de questions sur cette présentation.

Renaud MÜLLER indique que l'UNEF est très satisfaite par ce que le pôle santé a mis en place auprès des étudiants, notamment le renforcement des ressources d'aides. L'UNEF se réjouit que les campus régionaux soient cités dans le document. Toutefois, Renaud MÜLLER déplore un certain manque d'information sur ce qui est offert aux étudiants par le pôle santé. L'UNEF invite le pôle santé à améliorer sa communication, notamment sur des sujets qui touchent des étudiants qui rencontrent des soucis de santé ponctuels. Par exemple, il serait profitable de généraliser les tables rondes organisées par le pôle santé dans tous les campus de Sciences Po.

Charles-Henri LARREUR souligne que la direction doit évidemment faire œuvre de communication, mais il estime que les syndicats étudiants ont aussi un rôle à jouer, notamment via le BDE.

Nicolas PEJOUT indique qu'il existe des vecteurs de communication qu'il faudrait mieux utiliser pour atteindre de meilleurs taux d'information. Il estime que les associations et syndicats étudiants doivent avoir un rôle fondamental sur la communication relative à ce service essentiel. Par ailleurs, il se réjouit d'entendre que le BDE devrait assumer cette mission. Depuis le début de l'année scolaire 2012-2013, il déplore l'absence d'interaction avec le BDE : toutes les sollicitations restent lettre morte, qu'il s'agisse de demandes mineures et logistiques ou de demandes plus stratégiques. Nicolas PEJOUT affirme que la mission principale du BDE est l'intégration et le confort des étudiants au sein de Sciences Po : en ce sens, il déplore que leur rôle de relais d'information reste mineur par rapport à ce qui pourrait être attendu.

Ségolène TAVEL affirme que le message sera transmis au BDE. Elle ajoute que l'UNEF essaie d'informer les étudiants sur les questions de santé.

Hadrien MEREAU demande ce qu'il advient des salles de repos dans les campus délocalisés dont les locaux sont en cours de rénovation. Par ailleurs, au nom des étudiants, il remercie le pôle santé pour les

efforts de collaboration avec les associations étudiantes, comme GARCES, lors des journées de la contraception ou de prévention des MST. Enfin, il salue les efforts de l'infirmier sur tous les sujets de prévention.

Nicolas PEJOUT indique que la tournée effectuée dans les campus en région n'a pas permis de lever tous les doutes. La liste des salles de repos à disposition des étudiants dans les campus en région est un des points qu'il reste à éclaircir rapidement, notamment pour les campus en rénovation ou en construction, au Havre ou à Reims.

Charles-Henri LARREUR s'étonne d'entendre que les relations avec le BDE sont mauvaises : il demande si la Commission paritaire ne devrait pas s'assurer que le BDE remplisse les missions qui sont les siennes, même si le BDE a été élu. Il est peut-être trop tôt pour envisager une rencontre, mais cela semble nécessaire.

Ségolène TAVEL ne sait pas si les relations sont tendues au point de convoquer le BDE devant la Commission paritaire. Elle propose de prendre contact avec lui de façon informelle dans un premier temps.

Charles-Henri LARREUR souligne qu'il ne s'agit pas nécessairement de les convoquer, mais plutôt, comme cela peut se faire avec les autres associations étudiantes, de procéder à un point d'étape.

Nicolas PEJOUT précise que les relations ne sont pas tendues, elles sont inexistantes, ce qui est pire. La direction de la vie universitaire souhaite rencontrer le BDE de manière informelle. En outre, en janvier ou février 2013, chaque association permanente devra présenter un rapport de mi-parcours. Enfin, un groupe de travail sur les associations permanentes se réunira au cours du second semestre. Il faut espérer que tous ces éléments permettront de renouer le dialogue avec le BDE dont les prochaines élections se dérouleront en avril 2013.

IV. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2012.

a) Exposé

Ségolène TAVEL s'enquiert de demandes de modification ou de remarques sur le procès-verbal.

b) Vote

En l'absence d'intervention, Ségolène TAVEL propose de passer au vote.

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2012 est adopté à l'unanimité.

V. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES.

Les passerelles entre masters.

Ségolène TAVEL interroge Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES sur les masters. Elle indique avoir appris de manière informelle et fortuite que certains étudiants s'étaient vus proposer de suivre en trois ans le master *Affaires publiques* ainsi que des enseignements d'économie au sein du département d'Économie. Elle demande donc s'il est possible d'obtenir une information complète sur les masters et les programmes existants. En effet, les masters présentés devant la Commission paritaire sont bien connus, mais d'autres évoluent ou sont croisés.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES répond qu'à la demande initiale de l'école des affaires internationales de Sciences Po (PSIA), une commission d'étude a été menée au sein de laquelle ont siégé des étudiants. Ce groupe s'est réuni en 2011 pour discuter de la création de passerelles doctorales qui permettraient à des élèves de masters professionnels d'accéder aux enseignements fondamentaux des masters de recherche disciplinaire (histoire, économie ou sciences politiques) afin de prétendre à

l'inscription en thèse à Sciences Po ou ailleurs. Le département d'Économie a initié cette possibilité en créant la première passerelle doctorale pour le semestre en cours. Elle propose un programme en trois ans : les élèves effectuent leur master classique en deux ans et sont diplômés au terme de celui-ci, mais ils suivent également les enseignements fondamentaux du M1 du master en économie. Selon leurs résultats académiques de leur master d'origine et du M1, ils sont ou non éligibles à l'inscription en troisième année de master pour réaliser le M2 du master économie. Cette passerelle a été mise en place pour les masters *Affaires publiques* et *Finance et stratégie* dès la rentrée de septembre 2012. À mi-parcours du premier semestre, 9 étudiants sur 16 ont renoncé à la passerelle et 2 étudiants y renonceront à la fin du semestre d'automne. Il est apparu que les prérequis pour ces deux masters sont conséquents et que tous les étudiants ne peuvent pas assumer la charge de travail en dépit de l'aménagement allégé des maquettes pédagogiques.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES indique que les responsables pédagogiques des masters qui avaient répondu favorablement à la création de cette passerelle ont envoyé un mail à tous leurs élèves admis en M1 pour leur présenter l'existence de cette passerelle. Tous les étudiants qui ont demandé à être inscrits ont été retenus. À ce jour, seul le département d'Économie a ouvert ce type de passerelles. Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES propose de préparer une information plus détaillée sur les résultats de la première année de mise en place de la passerelle. Il doute que des étudiants parviennent au terme du double cursus. En outre, la mise en place de la passerelle est extrêmement compliquée en raison du croisement des horaires des deux masters.

Ségolène TAVEL le remercie pour ses explications et elle estime nécessaire de mener une discussion sur cette situation, notamment en raison du grand nombre d'abandons.

La Commission paritaire sur un campus délocalisé.

Renaud MÜLLER s'enquiert d'une date pour la tenue d'une séance de la Commission paritaire sur un campus délocalisé.

Nicolas PEJOUT souligne que ce doit être une Commission paritaire dont l'ordre du jour ne requiert pas la présence à Paris, probablement la séance de mars 2013. Par ailleurs, cette séance délocalisée ne se tiendra pas à Menton, mais plus probablement au Havre, dans les nouveaux locaux, ce qui permettra de vérifier l'existence de salles de repos.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES ajoute que les espaces de vie étudiante et de repos seront forts sympathiques.

Les groupes de travail relatifs aux modalités de contrôle des connaissances.

Hadrien MEREAU indique que l'UNEF se propose de formaliser les discussions relatives aux modalités de contrôle des connaissances, comme la note de participation aux conférences qui est majorée à 10 %, et de les insérer dans les nouvelles dispositions des règles de pédagogie, à la fois au Collège universitaire et aux masters.

Nicolas PEJOUT indique que les deux derniers groupes de travail du semestre sont relatifs aux pratiques pédagogiques du Collège universitaire et des masters. Il propose de faire figurer dans l'ordre du jour les points relatifs à la note de participation, au nombre d'évaluations intermédiaires et autres. Cela permettra d'explicitier ce qui a déjà été discuté lors des groupes de travail du printemps.

Ségolène TAVEL ajoute qu'il faut explicitier ce qui a déjà été discuté, mais également formaliser dans des textes ce qui est accompli dans les groupes de travail.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES indique que les masters *Finance et stratégie* et EPP qui ont participé à ces groupes de travail ont convergé sur la règle des 10 % de participation majorée.

Ségolène TAVEL estime que la position des professeurs de master doit être étudiée au sein du groupe de travail.

La charte du Bureau des Arts.

Ségolène TAVEL s'interroge sur la création d'une charte pour le BDA qui devrait faire l'objet d'un accord entre le Collège universitaire et le BDA. Elle estime que le Bureau des Arts doit rendre compte de ses activités à la Commission paritaire et que l'accord entre eux pourrait modifier substantiellement les missions du BDA. Elle demande donc que la Commission paritaire puisse mener un débat sur le fond de cette charte et qu'elle soit associée à sa mise en œuvre. En outre, il faudrait que la Commission paritaire discute avec le BDA et le Collège universitaire, notamment parce qu'il est important de suivre régulièrement le travail des associations permanentes. Elle souhaite que cette question soit inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la Commission paritaire.

Nicolas PEJOUT indique que lors du second semestre de l'année universitaire 2011-2012, une discussion s'était engagée sur les relations entre les ateliers artistiques du Collège universitaire et les cours de pratique artistique du BDA. Les premiers concernent uniquement les élèves du Collège universitaire, les seconds concernent tous les élèves de Sciences Po. En comparant la liste des ateliers artistiques et la liste des cours de pratique artistique, le Collège universitaire a indiqué à la direction de la vie universitaire et au BDA qu'il souhaitait que l'accès à certains cours du BDA soit fermé aux élèves du Collège universitaire, considérant qu'ils sont redondants ou relèvent plutôt d'ateliers artistiques prodigués en obligation de scolarité par le Collège universitaire. Théoriquement, des exclusions devaient être mises en œuvre dès le premier semestre 2012-2013. Cela n'a pas été fait et Nicolas PEJOUT a proposé au BDA et au Collège universitaire de rédiger clairement, dans une charte, la nature et le fonctionnement des cours du BDA. Ce dernier a émis une première version qui a été envoyée à la direction de la vie universitaire pour contrôle et correction. La deuxième version a été validée par le BDA et a été transmise au Collège universitaire qui a fait part de ses modifications. Celles-ci seront transmises au BDA. Par ailleurs, le Collège universitaire maintient la fermeture de certains cours de pratique artistique auprès des élèves du Collège universitaire.

Sarah PIBAROT estime que cette question soulève un vrai débat qui devrait être abordé en Commission paritaire. Il faut savoir si le débat réside dans la claire délimitation des ateliers artistiques du Collège universitaire par rapport aux cours de pratique artistique du BDA ou si l'importance des ateliers artistiques est pleinement reconnue au point de devoir interdire la pratique d'autres activités artistiques. Pour Sarah PIBAROT, il ne faut pas empêcher les étudiants de suivre des cours de pratique artistique supplémentaires. En outre, les étudiants ne peuvent pas toujours suivre les ateliers artistiques de leur choix : les cours de pratique artistique du BDA sont une autre chance d'aborder un sujet qui les intéresse. Il semble douteux que les ateliers artistiques du Collège universitaire soient menacés par les cours du BDA. Il semble donc essentiel de porter ce débat devant la Commission paritaire.

Ségolène TAVEL abonde dans ce sens.

Nicolas PEJOUT propose d'aborder ce sujet lors de la séance de décembre de la Commission paritaire, en présence du BDA et du Collège universitaire.

La diffusion d'un tract anonyme en Péniche.

Camille APELBAUM évoque la récente diffusion d'un tract en Péniche : le document n'est pas signé par une association reconnue à Sciences Po, ni par un étudiant de Sciences Po, ainsi que l'impose le règlement de la vie étudiante. Cette diffusion sauvage n'aurait pas posé de problème si ce tract n'avait pas choqué des étudiants, notamment ceux qui s'interrogent sur leur identité sexuelle et d'autant plus dans une période où cette question agite l'opinion. Camille APELBAUM se déclare elle-même choquée et blessée par les propos tenus dans ce tract et s'interroge sur la conduite à tenir en réponse à cette diffusion.

Julien PALOMO veut bien soupçonner qu'il s'agisse d'une forme de provocation de la part des personnes qui ont diffusé ce tract. Mais il rappelle aussi que la direction de la vie étudiante a toujours été souple sur le contrôle du matériel militant introduit dans les locaux par les associations et les syndicats de Sciences Po, ainsi que par les antennes de partis politiques ou d'autres organisations. La direction de la vie universitaire encourage vivement les associations à nouer des partenariats entre elles, mais également avec leurs partenaires extérieurs privilégiés. Il devient donc très difficile de contrôler le matériel introduit justement via ces partenariats au sein de Sciences Po. Enfin, la direction de la vie universitaire a toujours choisi de ne pas censurer sur le fond les opinions exprimées, mais de veiller au respect formel du règlement, comme le respect de l'ordre public ou l'interdiction de diffusion dans les murs par des militants extérieurs.

Julien PALOMO annonce s'être entretenu avec le responsable de l'association qu'on aurait pu croire responsable de cette diffusion, lequel a nié toute implication de son association dans cette affaire. Julien PALOMO indique qu'il a toutes les raisons de le croire et souligne que certains militants agissent parfois contre et à l'insu de leur association. Donc, à moins d'instaurer un contrôle très strict de toutes les formes de tracts introduites à Sciences Po, il semble impossible de confondre les responsables de tels événements. Mais Julien PALOMO affirme que, s'il lui en est fait la demande, il saura mettre en place un système de contrôle très précis avec les appariteurs, qui signaleraient tous les documents circulant ou affichés dans l'enceinte de Sciences Po. Dans l'attente d'une telle mise en œuvre, Julien PALOMO invite les étudiants à l'autorégulation et à la confrontation des étudiants dont les idées apparaissent choquantes ou nauséabondes. Regardant l'affaire signalée par Camille APPELBAUM, à cette heure, le rôle de la direction de la vie universitaire est seulement de veiller au respect de l'ordre public.

Olivier ARON demande si Sciences Po ne peut pas mener des actions juridiques à l'encontre de tractages non autorisés sur des espaces privés.

Ségolène TAVEL estime que la censure n'est pas le moyen le plus adéquat de réagir.

Olivier ARON répond qu'il ne s'agit pas de censure, mais de respect des règles de l'institution.

Ségolène TAVEL souligne qu'il faut attirer l'attention sur le fait que les prochaines semaines seront probablement tendues autour de ce débat.

Olivier ARON répète qu'il ne s'agit pas de censure, mais de règlement intérieur. Tant que ce dernier n'est pas outrepassé, chacun est libre de ces opinions.

Julien PALOMO indique que la large plateforme qui a fait éditer le tract compte des tendances représentées à Sciences Po via des antennes associatives. Si elles étaient approchées, à moins de se dédire de leurs opinions, elles reconnaîtraient introduire un certain matériel manifestant au sein de Sciences Po en raison de leurs partenariats extérieurs, ce qui leur est permis tant que cela ne trouble pas l'ordre public et quelles que soient leurs opinions. Si les associations se dédisent de leurs opinions, il leur sera alors reproché d'avoir introduit ce matériel. Mais à ce jour, Julien PALOMO s'est toujours refusé à demander la carte de toutes les personnes qui fréquentent la Péniche.

Sarah PIBAROT précise qu'il ne s'agit pas d'accuser l'association mentionnée : les étudiants qui tractaient ont fait état de divergences avec le bureau de l'association. Les tracts ne sont donc pas portés par l'association, mais par des individus. Par ailleurs, rares sont les tracts diffusés en Péniche qui ne portent pas le logo d'une association de Sciences Po. Enfin, Sarah PIBAROT souligne que ce tractage a été perçu comme relevant de la discrimination : au-delà du débat d'idées, c'est pour cela que l'UNEF se mobilise afin de définir si le tract était porteur d'homophobie.

Julien PALOMO souligne que la formulation du tract est habile et ne peut pas être mise en cause. En cas de propos franchement homophobes, racistes ou autres tenus au sein de Sciences Po, la direction de la vie universitaire ne manquera pas de réagir et prendra les mesures adéquates en vertu du règlement de la vie étudiante, quitte à inaugurer la section disciplinaire. Julien PALOMO répète qu'il s'agit très probablement d'une forme de provocation.

Olivier ARON s'étonne qu'il n'existe aucune protection juridique de Sciences Po contre des associations extérieures qui tracteraient au sein de l'institution.

Julien PALOMO indique que la situation est compliquée en raison de la fragile procédure de reconnaissance des associations. Dans toute autre université, il est prévu qu'une association qui souhaite militer se présente à la direction pour se faire enregistrer, à n'importe quel moment de l'année et quel que soit son objet sous réserve du respect du règlement intérieur de l'université. C'est différent pour Sciences Po où les associations ne peuvent s'enregistrer qu'une seule fois par an via une procédure très précise. D'autre part, Sciences Po a longtemps réfléchi au statut des partis politiques et a conclu que, puisque le règlement de la vie étudiante ne fait que fixer des modalités d'accès à des moyens logistiques, il n'est impossible d'interdire à quiconque de militer au sein des espaces publics de Sciences Po, dans le respect de la loi de 1901 sur la liberté d'association. Ainsi, certaines associations à caractère politique n'ont pas obtenu la procédure de reconnaissance des associations, mais elles sont représentées par des étudiants au sein de Sciences Po et peuvent militer par voie de tracts ou autres. Julien PALOMO espère réussir à identifier un responsable et lui expliquer posément que sa démarche mériterait autre chose qu'un tractage sauvage au sein de Sciences Po, comme une rencontre dans un amphithéâtre avec des intervenants de tous bords, plutôt qu'une provocation qui suscite l'émoi en Péniche.

Ségolène TAVEL indique que la possibilité d'un débat sera évoquée auprès des associations et des étudiants.

Nicolas PEJOUT rappelle que chacun peut alerter la direction de la vie étudiante sur tous les éléments qui peuvent sembler perturbateurs. Par ailleurs, il en appelle à la tempérance des étudiants afin de ne pas alimenter la provocation par des réponses également provocantes, au risque d'un désordre généralisé.

Les élections du CROUS.

Ségolène TAVEL souligne que des élections auront lieu au CROUS le mercredi 21 novembre. Elle demande si ce scrutin fera l'objet d'une communication de la part de la direction de la vie étudiante.

Julien PALOMO répond qu'une lettre d'information électronique est prévue le jeudi 15 novembre, voire une seconde le mardi 20 novembre. Quoique ces élections ne relèvent pas du périmètre de la direction de la vie universitaire, il lui paraît capital de contribuer à augmenter le taux de participation des étudiants.

La séance est levée à 20 h 02.